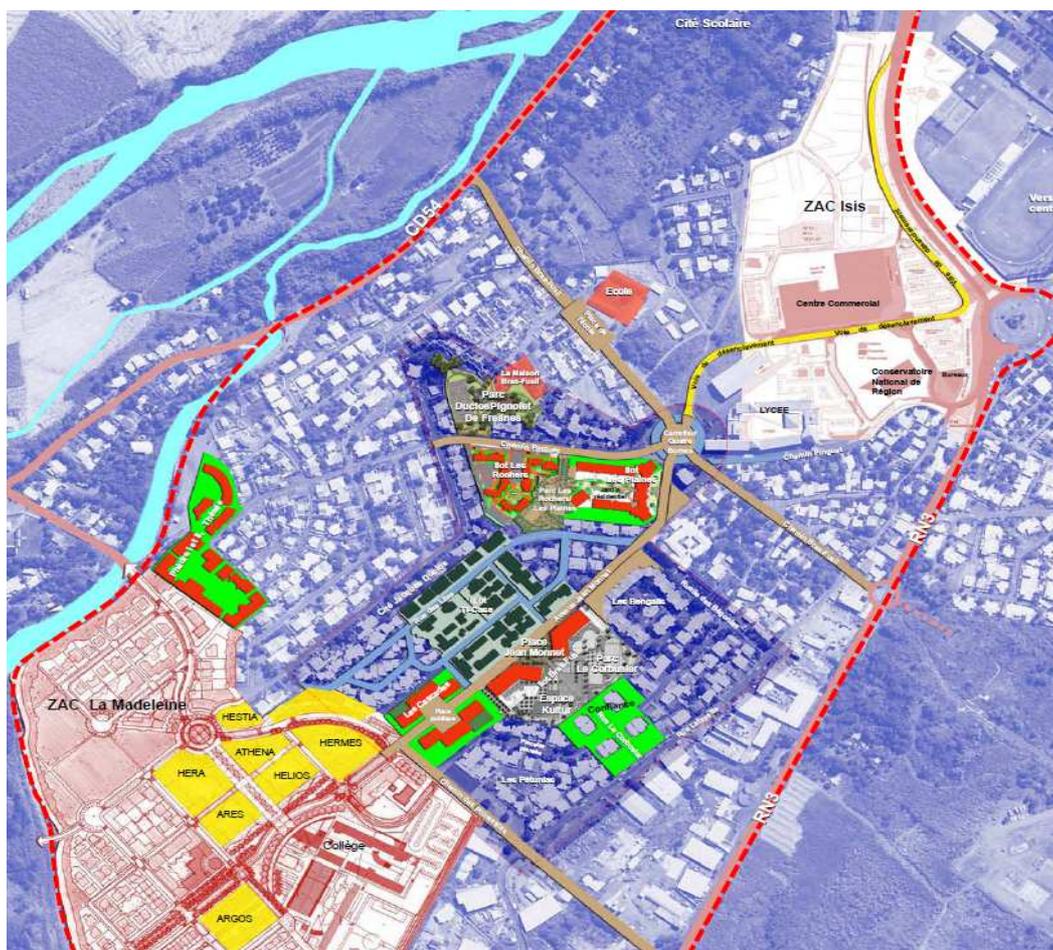


# PROJET DE RENOVATION URBAINE BRAS FUSIL SAINT BENOIT



## PRESENTATION DU PROJET

Bras fusil est une zone urbaine sensible dans laquelle le projet de rénovation urbaine prévoit un important programme de constructions de logements sociaux, en reconquête de friches. Les logements existants bénéficient de nombreuses réhabilitations et de résidentialisations, dont les logements privés de l'îlot Ti Case qui font l'objet d'améliorations. Le projet prévoit également divers aménagements et équipements, tels que les aménagements des espaces publics et la création d'un pôle multiservices (maison de Bras-Fusil), la rénovation de l'école primaire du quartier, l'implantation d'un pôle culture-multimédia, sont également programmés.

Un projet de centre commercial de 6.000 m<sup>2</sup> dans la ZAC Isis, avec deux ZI intégrées au projet et la création de commerces en pieds d'immeubles, sur une surface de 3.000 m<sup>2</sup>, était envisagé et devait permettre d'assurer le développement économique du secteur (hors programme ANRU). Finalement, le projet commercial ne sera pas réalisé du fait de l'abandon du projet par le promoteur pressenti..

Bras fusil a été le premier quartier faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine à La Réunion en décembre 2004.

## AVANCEMENT OPERATIONNEL

Le projet a fait l'objet d'un **avenant de sortie de convention**, signé le **22 septembre 2014**.

La totalité des opérations prévues ont été réalisées, dont la médiathèque qui a été livrée en octobre 2014.

Le centre commercial envisagé n'ayant pas été réalisé du fait du désistement du promoteur pressenti, la liaison piétonne prévue dans le cadre de la réalisation du centre commercial, devra être reprogrammée ultérieurement par la commune afin d'améliorer la desserte piétonne vers le centre-ville.

L'Association Foncière Logement (AFL) a décidé de ne pas réaliser l'opération de diversification prévue (10 logements). Après concertation, conformément aux règles établies pour ce cas, la Solendi a décidé de ne pas bénéficier de son droit de substitution. La commune s'est engagée à réserver l'utilisation du terrain AFL à des opérations de diversification, afin de répondre aux objectifs de diversification prévus à la convention.

**Le Plan Stratégique Local (PSL) a été validé.** Il formalise l'ensemble des actions et leurs modalités de mise en oeuvre ainsi que l'organisation correspondante permettant de pérenniser les travaux réalisés dans le cadre du PNRU. Les actions seront mises en oeuvre dans le cadre du Contrat de ville.

## ELEMENTS FINANCIERS

	Constructions	Réhabilitations	Résidentialisations	Amélioration qualité de services	Intervention sur habitat privé	Aménagements	Equipements publics
Coût	48 818	1 455	929	1 381	1 595	11 786	7 218
Part ANRU/LBU	11 928 (24%)	432 (30%)	437 (47%)	690 (50%)	685 (43%)	6 253 (53%)	4 578 (64%)
Nb	462	429	416	497	54		

A la clôture financière de la convention réalisée en décembre 2015, **99,71 %** des subventions ont été engagées et **100 %** de celles-ci ont fait l'objet de paiement.

## POLITIQUES SOCIALES

- **Concernant la Charte d'insertion:** La charte d'insertion a été signée le 31 janvier 2006 par la commune et ses partenaires avec une cible de 5%, soit 52 044h à réaliser. A l'achèvement de la dernière opération du projet, environ 52 919h avaient été réalisées, représentant 45 contrats ayant bénéficié à 55 personnes.
- **Concernant la charte de gestion urbaine de proximité:** Plusieurs actions significatives ont été réalisées, dont la création d'une régie de quartier, le chantier d'insertion lié à l'espace Rochers/Plaines, mise en oeuvre d'une action de formation avec la CIREST, l'élaboration d'un diagnostic partagé avec les habitants. Le comité de pilotage GUP s'est réuni régulièrement pour le suivi de ces actions. Celles-ci seront développées et élargies dans le cadre du PSL (exemple : ressourcerie).
- **Concernant la charte de relogement :** Sans objet